

Kirkland est une ville dynamique qui offre à sa population un milieu de vie à la fois harmonieux et sécuritaire. Plus jeune municipalité de l'île de Montréal, son territoire se compose d'attrayants quartiers résidentiels et d'espaces commerciaux et industriels stratégiquement répartis de part et d'autre de l'A-40, où sont établis de nombreux commerces et industries de prestige. Ville moderne et attrayante où la convergence des cultures, l'épanouissement et le progrès s'entremêlent, Kirkland est une ville d'exception, synonyme de vitalité et de qualité de vie.

POSTE CADRE TEMPORAIRE

SUPERVISEUR/SUPERVISEUSE OPÉRATIONS (LOISIRS)

MANDAT TEMPORAIRE D'AU PLUS 12 MOIS

Nature de la fonction :

Sous l'autorité du directeur du service des loisirs et de la bibliothèque, la personne supervise, coordonne et contrôle les activités qui lui sont attribuées. Elle supervise le personnel et les entrepreneurs afin de s'assurer que les tâches soient exécutées à la satisfaction de la Ville.

Horaire de travail :

- Lundi au mercredi, 13h45 à 22h00
- Samedi et dimanche, 8h30 à 16h45
- 38.75 heures par semaine

Échelle salariale : 77 700 \$ à 94 000 \$ (selon l'expérience)

Avantages reliés à l'emploi :

- Congés payés durant la période des Fêtes (sous certaines conditions)
- Environnement de travail stable et de qualité

Principales responsabilités et tâches :

Opérations

- Assurer l'entretien des parcs, plateaux sportifs, aires récréatives et infrastructures selon les standards municipaux.
- Gérer les urgences et assurer les suivis requis.
- Agir comme personne-ressource pour les demandes et plaintes des citoyens.
- Effectuer les suivis de requêtes sur le terrain, incluant des rencontres avec des résidents.
- Soutenir le service des travaux publics et des loisirs dans leurs activités respectives.
- Superviser les travaux réalisés par des entrepreneurs.
- Coordonner, sur le plan opérationnel, les événements des loisirs et de la bibliothèque.

Gestion de personnel

- Planifier, répartir, coordonner et contrôler le travail et la productivité des employés.
- Assurer le suivi de l'absentéisme et de l'assiduité.
- Appliquer les règlements municipaux, la convention collective et les normes de santé et sécurité au travail.
- Favoriser la mobilisation, la responsabilisation et l'atteinte des objectifs.
- Superviser le personnel municipal, incluant le personnel des chalets et de l'aréna.
- Participer au recrutement et à l'intégration des employés.

Administration

- Gérer la paie des employés sous sa responsabilité, planifier les horaires et assurer les remplacements.
- Effectuer toute autre tâche connexe liée au poste.

Exigences du poste :

- Détenir une attestation d'études collégiales (AEC) en infrastructures urbaines ou toutes autres formations jugées pertinentes.
- Posséder au moins 3 années d'expérience pertinente dans un poste similaire, incluant de la supervision de personnel syndiqué.
- Être disponible 24/7 lors de l'horaire de garde qui est sur rotation avec les autres cadres concernés.
- Détenir un permis de conduire classe 5 valide.
- Connaissance de la suite Microsoft Office.
- Maîtrise des langues française et anglaise, à l'écrit et à l'oral.

Habiletés :

- Excellentes habiletés relationnelles et sens du service à la clientèle.
- Solide capacité d'analyse, de résolution de problèmes et de prise de décision.
- Leadership favorisant la mobilisation et la performance des équipes.
- Rigueur, autonomie et sens de l'organisation.
- Capacité d'adaptation, orientation vers l'action et aisance à travailler sous pression.

Les personnes intéressées à occuper ce poste doivent faire parvenir leur candidature au Service des ressources humaines en cliquant sur le lien suivant : [Emplois – Ville de Kirkland](#).

LA VILLE DE KIRKLAND SOUSCRIT AU PRINCIPE D'ÉGALITÉ EN EMPLOI ET S'EST ENGAGÉE À INSTAURER DES PROCESSUS DE SÉLECTION ET UN MILIEU DE TRAVAIL INCLUSIFS ET EXEMPTS D'OBSTACLES. LES FEMMES, LES AUTOCHTONES, LES PERSONNES HANDICAPÉES, LES MEMBRES DES MINORITÉS VISIBLES ET ETHNIQUES SONT INVITÉS À SOUMETTRE LEUR CANDIDATURE. IL INCOMBE AU POSTULANT DE NOUS AVISER EN TEMPS OPPORTUN, DE TOUT BESOIN SPÉCIFIQUE POUR LEQUEL DES MESURES D'ADAPTATION DOIVENT ÊTRE PRISES POUR LUI PERMETTRE UNE ÉVALUATION JUSTE ET ÉQUITABLE. LES RENSEIGNEMENTS REÇUS À CE SUJET SERONT TRAITÉS DE FAÇON CONFIDENTIELLE.

LE GENRE MASCULIN EST EMPLOYÉ COMME GÉNÉRIQUE, DANS LE SEUL BUT D'ALLÉGER LE TEXTE.